



**Commune de Val-de-Ruz**

Conseil communal

**DEMANDE D'UN CRÉDIT-CADRE DE  
CHF 1'410'000 POUR L'EAU POTABLE ET DE  
CHF 521'000 POUR L'ASSAINISSEMENT**

**Rapport au Conseil général**

Version : 1.0 – TH 272396

Date : 23.01.2017

## Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
25.10.2016	0.1	Création du document	Nte
02.11.2016	0.2	Modification du document	Chos/ Nte
19.12.2016	0.3	Modification du document	Viteos Lvu / Nte
18.01.2017	0.4	Première lecture du document	CC
19.01.2017	0.5	Modification du document	Chos / Nte
23.01.2017	1.0	Adoption du document	CC

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Financement des activités.....</b>	<b>4</b>
2.1.	Budget d'exploitation .....	4
2.2.	Budget d'investissements .....	5
<b>3.</b>	<b>Crédit-cadre pour l'eau potable .....</b>	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b>Crédit-cadre pour l'assainissement .....</b>	<b>7</b>
<b>5.</b>	<b>Incidences financières.....</b>	<b>8</b>
<b>6.</b>	<b>Impact sur le personnel communal .....</b>	<b>9</b>
<b>7.</b>	<b>Votes des arrêtés par le Conseil général .....</b>	<b>9</b>
7.1.	Vote à la majorité qualifié pour l'eau potable.....	9
7.2.	Vote à la majorité simple pour l'assainissement .....	9
<b>8.</b>	<b>Conclusion.....</b>	<b>10</b>
<b>9.</b>	<b>Plans des projets de remplacement de conduite d'eau potable .....</b>	<b>11</b>
9.1.	Savagnier .....	11
9.2.	Malvilliers .....	12
<b>10.</b>	<b>Projets d'arrêtés.....</b>	<b>13</b>
<b>11.</b>	<b>Annexe.....</b>	<b>15</b>

# **Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

---

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

## **1. Introduction**

---

La Commune de Val-de-Ruz possède un riche patrimoine dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement qui est géré par le dicastère des travaux publics, de l'eau, de l'environnement et des forêts afin de répondre aux exigences légales en matière de gestion des eaux.

Pour exploiter et maintenir à niveau ces installations et réseaux, le dicastère dispose d'un budget d'exploitation et d'un budget des investissements.

Cette demande de crédit-cadre pour la partie eau potable prend sens en lien avec le rapport relatif au PGA-VDR (Plan général d'alimentation en eau de Val-de-Ruz) qui vous est également soumis lors de la séance du 20 février 2017.

Elle vous est présentée afin de répondre de manière plus performante aux besoins toujours plus grands de la population. En effet, il ne faut pas oublier l'arrivée de plus de 1'200 habitants en quatre ans sur notre territoire.

Il est aussi prioritaire d'augmenter les diamètres de départ des conduites des réservoirs dans le but d'améliorer la protection incendie tout en réalisant divers bouclages et changements d'hydrantes.

Le Conseil communal a aussi à cœur de préparer l'avenir en planifiant des travaux d'amélioration du réseau. Par exemple, une augmentation du diamètre des conduites dans le secteur de Malvilliers, permettant ainsi de desservir plus efficacement la zone du Chillou et par la suite le village de Boudevilliers.

En ce qui concerne l'assainissement, le crédit-cadre est plus modeste. En effet, nous sommes dans l'attente des résultats du rapport concernant le PGEE Seyon-amont (Plan général d'évacuation des eaux bassin versant Seyon-Amont, anciennement PGEER) qui nous permettra au même titre que le PGA-VDR (Plan général d'alimentation en eau de Val-de-Ruz) de prévoir l'avenir. Vous constaterez à l'intérieur de ce crédit-cadre quelques demandes allant déjà dans ce sens.

## **2. Financement des activités**

---

### **2.1. Budget d'exploitation**

---

Le budget communal d'exploitation, dont votre Autorité est saisie chaque année en décembre, permet à chaque dicastère, selon une division comptable appropriée, d'exploiter normalement et de maintenir les installations dont il est responsable. Une part de ces budgets d'exploitation est donc dévolue à des tâches d'entretien du patrimoine géré et permet de financer ces activités vitales sous la forme d'achat de matériel, de prestations de tiers ou de contrat de maintenance.

## **Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

### **2.2. Budget d'investissements**

Le budget communal d'investissements, dont l'enveloppe est sollicitée auprès de votre Conseil également en décembre, permet à chaque dicastère de financer les interventions conséquentes ne relevant pas du simple entretien. Ainsi, l'objet renouvelé ou réadapté doit garantir un fonctionnement à long terme de son usage. Le Conseil communal vous propose, pour le domaine d'activité de l'eau, de traiter les crédits d'engagement dans un crédit-cadre et non pas par un crédit d'objet.

Cependant, les crédits importants liant plusieurs types d'interventions (route, aménagements routiers, eaux, etc.) resteront traités par crédit d'objet.

### **3. Crédit-cadre pour l'eau potable**

Pour cette année et conformément au budget 2017 des investissements présenté à votre Autorité le 19 décembre 2016, le montant du crédit-cadre que le Conseil communal souhaite allouer à l'eau potable est de CHF 1'410'000. Le détail de l'utilisation de ce montant, à ce jour, est répertorié dans le tableau ci-dessous :

	<i>C-C 2017</i>	<i>Recettes</i>
	<i>CHF</i>	<i>CHF</i>
<b>Eau potable</b>		
<b>Montant disponible</b>	<b>1'410'000</b>	<b>159'500</b>
<i>Réservoir</i>		
Le Pâquier, réfection d'une cuve	55'000	11'000
Coffrane, alimentation par conduite Neuchâtel	40'000	
Savagnier, changement de 5 bornes hydrantes et pose d'une nouvelle	50'000	3'500
Remplacement des automates	30'000	6'000
Boudevilliers, Stations de pompage, Petites Vernes, Ultra violet, turbidimètres, télégestion	55'000	11'000
Reprise cadastre 1 <sup>ère</sup> partie réseau depuis plans papier	75'000	30'000
Divers, remplacement appareils, pompes	50'000	10'000
Extension défense incendie zone industrielle Dombresson	60'000	
Divers et imprévus (p.ex. fuites)	115'000	
<i>Entretien du réseau d'eau potable</i>		
Savagnier, alimentation depuis Prés-Royer	440'000	88'000
Malvilliers, renforcement défense incendie région Boudevilliers	440'000	

## **Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement**

### Rapport au Conseil général

---

Dans les grandes lignes, le crédit-cadre pour l'eau potable permettra en 2017 :

- de réfectionner une des cuves du réservoir du Pâquier ;
- d'alimenter le village de Coffrane à partir de la conduite qui relie la station de pompage du Chanet à Neuchâtel au réservoir des Crôtets, ce qui sécurisera la distribution d'eau avec une deuxième alimentation du village et améliorera la défense incendie ;
- de remplacer cinq bornes hydrantes à Savagnier et poser une nouvelle borne hydrante, ce qui améliorera la défense incendie ; une subvention pour le changement des bornes hydrantes sera versée en fonction de l'augmentation du débit obtenu ;
- d'échanger et de rénover certains automates ;
- de remplacer les appareils de désinfection ultraviolet des deux sites (stations de pompage) à Boudevilliers et Petites Vernes à Malvilliers, ainsi que les mesures de turbidité et la transmission de ces informations au centre de gestion ;
- d'effectuer les recherches de plans papier du réseau d'eau de différents villages pour les transcrire sous forme informatique ;
- de réaliser une extension pour la défense incendie de la zone industrielle de Dombresson ;
- de disposer d'un montant permettant encore de réaliser quelques travaux en fonction des circonstances et de l'urgence (mise en conformité du réseau incendie et déplacement de conduites).

De plus, il convient d'améliorer l'alimentation de Savagnier depuis la conduite du réseau d'eau de Chézard-Saint-Martin qui permettra également d'augmenter le débit de la défense incendie du village de Savagnier. Une nouvelle conduite en fonte de diamètre nominal (DN) 200 sera posée depuis les Prés-Royer jusqu'à l'ancienne station de pompage. La conduite actuelle de pompage depuis les Prés-Royer dans le réservoir de Chézard-Saint-Martin sera utilisée en double sens pour permettre de redescendre de l'eau jusqu'à Savagnier. Ceci engendrera des travaux dans le réservoir de Chézard-Saint-Martin et également dans la station de pompage de Prés-Royer (voir le plan annexé, point 9.1).

Enfin, il s'agira également d'améliorer la défense incendie de Malvilliers et de Boudevilliers où est prévue la zone industrielle du Chillou. La conduite de sortie du réservoir de Malvilliers en diamètre nominal (DN) 100 actuellement sera remplacée par une conduite en diamètre nominal (DN) 200 jusque vers le restaurant de La Croisée puis la conduite de diamètre nominal (DN) 100 sera remplacée en direction de Boudevilliers par une conduite en diamètre nominal (DN) 150. La particularité est le doublement de la conduite sous la route cantonale. En effet, il ne sera pas possible de remplacer la conduite existante qui nécessiterait un provisoire à travers la route puisqu'il n'y a pas d'autre possibilité d'alimenter la zone sud de Malvilliers (voir plan annexé, point 9.2). Pour information, le détail du tracé de la conduite sera affiné en fonction de la réalisation de la zone afin d'éviter un déplacement ultérieur.

## Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement

Rapport au Conseil général

### 4. Crédit-cadre pour l'assainissement

Pour cette année et conformément au budget 2017 des investissements présenté à votre Autorité le 19 décembre 2016, le montant du crédit-cadre que le Conseil communal souhaite allouer à l'assainissement est de CHF 521'000. Le détail de l'utilisation de ce montant à ce jour est répertorié dans le tableau suivant :

	<i>C-C 2017</i>	<i>Subvention du fonds cantonal des eaux</i>
	<i>CHF (HT)</i>	<i>CHF (HT)</i>
<b>Assainissement</b>		
<b>Montant disponible</b>	<b>521'000</b>	<b>43'100</b>
Réalisations techniques sur l'ancien collecteur intercommunal (Hauts-Geneveys/Chézard-Saint-Martin)	80'000	11'000
Fiabilisation de la base de données du cadastre	20'000	6'000
Instrumentation des bassins de décantation	60'000	18'000
Assainissement de deux filtres à sable de filtration de la STEP	120'000	
Savagnier, zone de la Rincieure : nouveau collecteur d'eaux usées	60'000	
Chézard-Saint-Martin, études assainissement	27'000	8'100
Remplacement du collecteur rue des Corbes à Savagnier sur 130m	104'000	
Divers et imprévus	50'000	

Dans les grandes lignes, le crédit-cadre pour l'assainissement permettra en 2017 :

- de corriger certaines connections étant révélées fautives ou obstruées par les passages caméra :
  - ✓ très peu de données sont disponibles quant à l'état constructif du réseau sur l'ensemble de la Commune. Ces informations sont capitales dans l'élaboration du concept PGEE Seyon-Amont (Plan général d'évacuation des eaux bassin versant Seyon-Amont, anciennement PGEER) ;
- fiabilisation de la base de données du cadastre :
  - ✓ en effet, Les données cadastrales sur lesquelles se base le cadastre de NEWIS sont de qualité hétéroclite. Il en résulte certaines incohérences et lacunes. Afin d'en corriger une partie, NEWIS peut faire des contrôles de plausibilité sur l'ensemble de la base de données qui proviennent des anciennes Communes. D'autres erreurs qui touchent plutôt à la logique fonctionnelle du réseau permettent de profiter de la synergie avec le PGEE Seyon-Amont, dans le but de fiabiliser les données existantes ;
- instrumentation des bassins de décantation :
  - ✓ les ouvrages spéciaux tels que les bassins de décantation sont des ouvrages fondamentaux pour l'analyse du réseau d'assainissement. Or, leur fonctionnement réel n'est que peu connu, car ils ne sont dotés d'aucun appareil de mesure. Afin de mieux appréhender leur fonctionnement et de caler le modèle, le mandataire

## Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement

### Rapport au Conseil général

---

propose d'instrumenter un certain nombre d'ouvrages. Le niveau d'eau dans ces ouvrages pourrait ainsi être mesuré en continu ;

- relevé de l'ancien collecteur intercommunal :
  - ✓ des informations lacunaires sont disponibles dans le cadastre concernant le collecteur intercommunal construit dans les années 70 entre les Hauts-Geneveys et le site de l'ancienne STEP à Chézard-Saint-Martin. Or, ce collecteur est l'élément clé du futur concept d'évacuation des eaux qui doit être développé dans l'étude. Il est donc primordial de récolter un maximum d'informations sur ce collecteur ;
  - ✓ les informations à disposition étant lacunaires, le mandataire propose d'effectuer un relevé cadastral du collecteur. Au total, environ 75 chambres devraient être relevées ;
  - ✓ à noter que ces chambres sont peu accessibles (souvent enterrées), ce qui rendra probablement le travail de relevé plus coûteux ;
- remplacement de 130 m sur le collecteur à la rue des Corbes à Savagnier :
  - ✓ le service des ponts et chaussées (SPCH) a prévu de réfectionner le tapis à la rue des Corbes à Savagnier. Afin d'éviter de devoir « rouvrir » dans quelques années, un passage caméra a été effectué par le service et il a été constaté que 130 m de la conduite en ciment sont partiellement écrasés au départ de la rue (croisement rue des Forgerons et des Corbes) ;
- de disposer d'un montant permettant encore de réaliser quelques travaux en fonction des circonstances et de l'urgence (déplacement de conduites et faux branchements).

## 5. Incidences financières

---

Le calcul des incidences financières ci-dessous est effectué selon les nouvelles directives financières cantonales, basées sur la gestion des immobilisations, à savoir que chaque partie d'investissement est amortie pour elle-même. Il n'y a plus de calcul de taux moyen. Elles ne tiennent pas compte de la participation des services tiers (participations internes de la Commune).

Pour l'eau potable, ces incidences sont les suivantes :

➤ Dépense brute :	CHF	1'410'000
➤ Crédit déjà voté (optionnel) :	CHF	
➤ Subventions attendues :	CHF	159'500
➤ Participations de tiers (prélèvement taxe) :	CHF	-150'000
<b>= Investissement net</b>	<b>CHF</b>	<b>1'100'500</b>
➤ Amortissement cuve réservoir (selon fichier joint) :	CHF	600
➤ Amortissement Coffrane alimentation (selon fichier joint) :	CHF	700
➤ Amortissement Savagnier réfection 5 BH (selon fichier joint) :	CHF	800
➤ Amortissement remplacement automates (selon fichier joint) :	CHF	2'100
➤ Amortissement Boudevilliers station.... (selon fichier joint) :	CHF	3'800
➤ Amortissement reprise cadastre (selon fichier joint) :	CHF	3'700
➤ Amortissement rempl. appareils, pompes (selon fichier joint) :	CHF	3'500
➤ Amortissement extensions ZI Dombresson (selon fichier joint) :	CHF	1'100



## Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement

Rapport au Conseil général

---

➤ Amortissement divers et imprévus (selon fichier joint) :	CHF	2'100
➤ Amortissement Savagnier, alim. Prés-Royer (selon fichier joint) :	CHF	3'800
➤ Amortissement Malvilliers ZI Chillou (selon fichier joint) :	CHF	4'900
➤ Intérêts de la dette (estimation de 1.5% sur CHF 1'250'500) :	CHF	18'760
<b>= Charge totale annuelle du compte de fonctionnement</b>	<b>CHF</b>	<b>45'860</b>

Pour l'assainissement, ces incidences sont les suivantes :

➤ Dépense brute :	CHF	521'000
➤ Crédit déjà voté (optionnel) :	CHF	
➤ Subventions attendues :	CHF	-43'100
➤ Participations de tiers (prélèvement taxe) :	CHF	-200'000
<b>= Investissement net</b>	<b>CHF</b>	<b>277'900</b>

➤ Amortissement réalisation technique (selon fichier joint) :	CHF	3'850
➤ Amortissement fiabilisation (selon fichier joint) :	CHF	650
➤ Amortissement instrumentation (selon fichier joint) :	CHF	1'900
➤ Amortissement assainissement filtres (selon fichier joint) :	CHF	4'800
➤ Amortissement Savagnier, Rincieure (selon fichier joint) :	CHF	750
➤ Amortissement Chézard, étude (selon fichier joint) :	CHF	1'700
➤ Amortissement Savagnier, collecteur (selon fichier joint) :	CHF	1'300
➤ Amortissement divers et imprévus (selon fichier joint) :	CHF	600
➤ Intérêts de la dette (estimation de 1.5% sur CHF 477'900) :	CHF	7'150
➤ <b>= Charge totale annuelle du compte de fonctionnement</b>	<b>CHF</b>	<b>22'700</b>

## 6. Impact sur le personnel communal

---

La présente demande de crédit n'a pas d'influence sur l'effectif en personnel de la Commune et la masse salariale.

## 7. Votes des arrêtés par le Conseil général

---

### 7.1. Vote à la majorité qualifiée pour l'eau potable

---

La présente demande d'un crédit d'engagement pour l'eau potable est une nouvelle dépense unique touchant le compte des investissements de plus de CHF 1'000'000, au sens de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015. Elle doit être votée à la majorité qualifiée des trois cinquièmes des membres présents du Conseil général qui peuvent prendre part à la votation, au sens de l'article 3.55 du règlement général, du 14 décembre 2015.

### 7.2. Vote à la majorité simple pour l'assainissement

---

La présente demande d'un crédit d'engagement, prévue au budget d'investissement 2015, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne

## **Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement**

Rapport au Conseil général

---

satisfaisant ainsi pas aux directives de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015, le vote à la majorité simple est requis.

### **8. Conclusion**

---

Cette demande de crédit-cadre permettra de répondre aux besoins d'investissements nécessaires pour entretenir et valoriser le patrimoine communal dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement en 2017.

Comme déjà dit, le fait de pouvoir obtenir les moyens nécessaires permettant de garantir une meilleure distribution de l'eau ainsi qu'une protection incendie efficace, répondre aux diverses extensions du réseau sans parler de la nécessité de gérer l'assainissement en respectant les différents ruis et rivières de notre territoire est un objectif prioritaire du Conseil communal. Pour cela, le PGA-VDR (Plan général d'alimentation en eau de Val-de-Ruz) est un outil important ; malgré cette base de travail qui donne une vision à long terme, votre Exécutif a fait le choix de vous proposer un crédit-cadre annuel afin de pouvoir réagir de manière rapide à de nouvelles situations sans bien entendu perdre l'essence de ce document.

Le Conseil communal vous demande donc de prendre le présent rapport en considération et de bien vouloir adopter les projets d'arrêtés qui l'accompagnent.

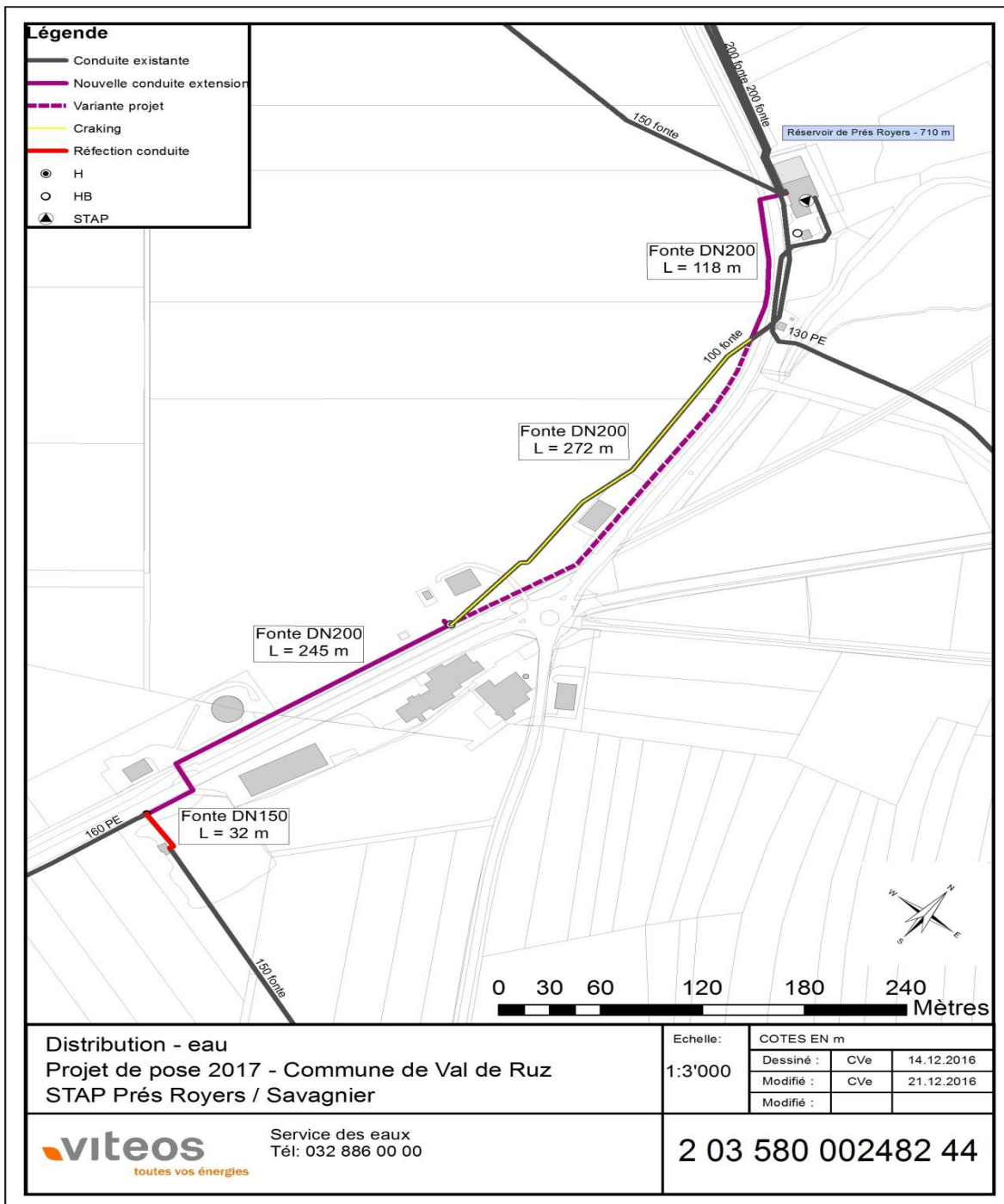
Nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 19 janvier 2017

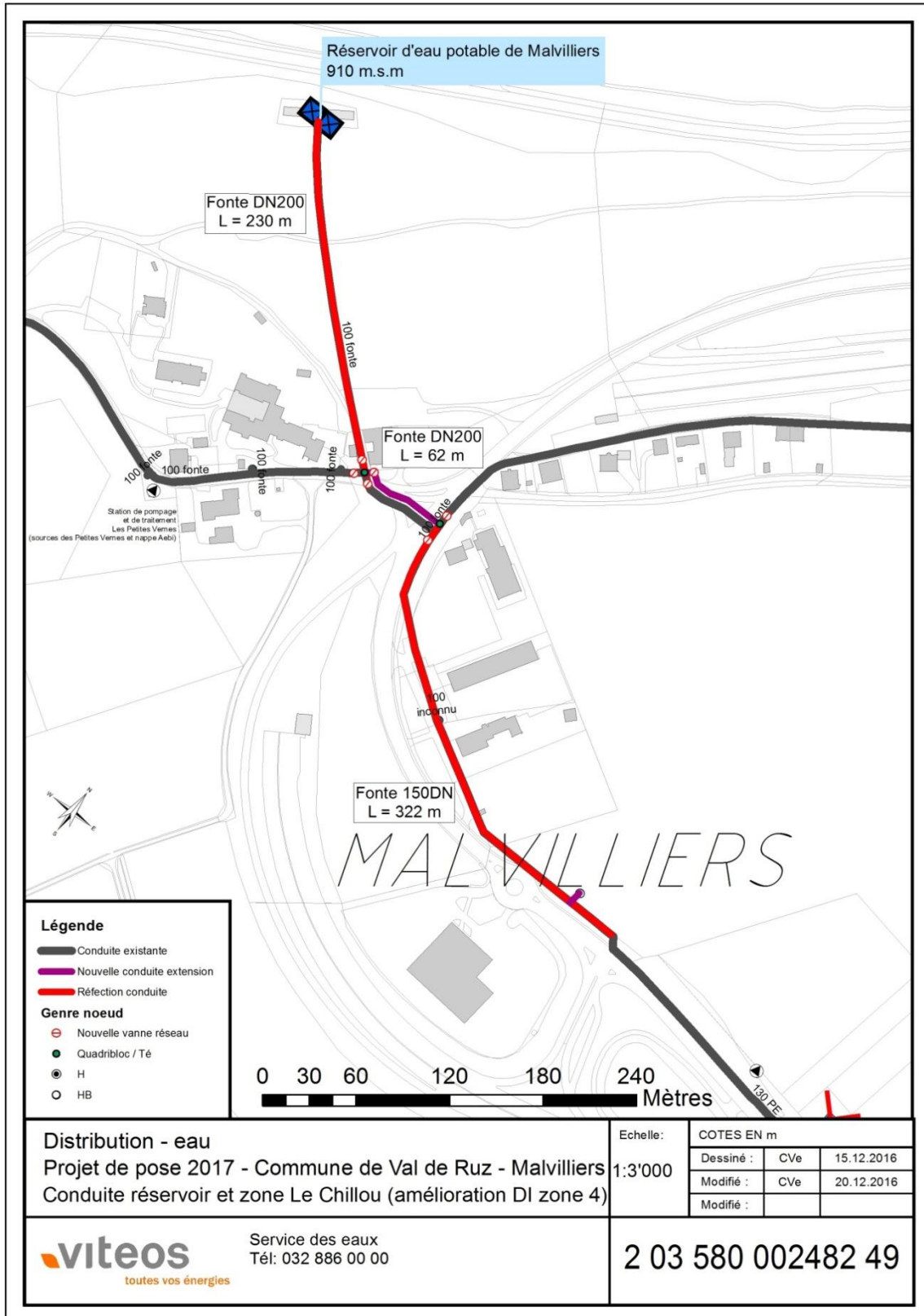
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
F. Cuche                              P. Godat

## 9. Plans des projets de remplacement de conduite d'eau potable

### 9.1. Savagnier



9.2. Malvilliers



## 10. Projets d'arrêtés



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

### ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

#### relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable en 2017

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 23 janvier 2017 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

#### arrête :

*Crédit-cadre eau potable*

**Article premier :**

Un crédit-cadre de CHF 1'410'000 est accordé au Conseil communal pour l'eau potable en 2017.

*Comptabilisation crédit-cadre eau potable*

**Art. 2 :**

La dépense sera portée au compte des investissements et amortie aux taux de 1.25% pour l'alimentation, 1.5% pour les travaux sur le réservoir, 2% sur les conduites, bornes hydrantes et appareils, et 10% pour les autres travaux, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.

*Autorisation d'emprunter*

**Art. 4 :**

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

*Exécution*

**Art. 5 :**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 20 février 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente  
C. Ammann Tschopp

Le secrétaire  
C. Senn



**Commune de Val-de-Ruz**

Conseil général

## ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

### relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 521'000 pour l'assainissement en 2017

*Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu le rapport du Conseil communal du 23 janvier 2017 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

sur la proposition du Conseil communal,

#### **arrête :**

*Crédit-cadre  
assainissement*

#### **Article premier :**

Un crédit-cadre de CHF 521'000 est accordé au Conseil communal pour l'assainissement en 2017.

*Comptabilisation  
crédit-cadre  
assainissement*

#### **Art. 2 :**

La dépense sera portée au compte d'investissement et amortie au taux de 2% pour les collecteurs, 6.5% pour les filtres, 10% pour les travaux techniques et instrumentations et 20% pour l'étude d'assainissement, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.

*Autorisation  
d'emprunter*

#### **Art. 3:**

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

*Exécution*

#### **Art. 4 :**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 20 février 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente  
C. Ammann Tschopp

Le secrétaire  
C. Senn

## **11. Annexe**

---

- Calcul des amortissements

## Calcul des amortissements

N° investissement	Libellé	Montant brut	Subvention	% du total brut	Répartition prélèvement taxe	Arrondi répartition prélèvement taxe	Montant net	Taux amortissement selon RLFinEC	Détail RLFinEC	Amort. calculé	Amort. arrondi
20171201	Le Pâquier, réfection d'une cuve	55'000.00	11'000.00	3.90%	5'851.00	5'850.00	38'150.00	1.50%	Réservoir, annexe 2, page 2	572.00	600.00
20171202	Coffrane, alimentation par conduite Neuchâtel	40'000.00	0.00	2.84%	4'255.00	4'250.00	35'750.00	2.00%	Captage, puits..., annexe 2, page 2	715.00	700.00
20171203	Savagnier, changement de 5 bornes hydrantes et pose d'une nouvelle	50'000.00	3'500.00	3.55%	5'319.00	5'320.00	41'180.00	2.00%	Captage, puits..., annexe 2, page 2	824.00	800.00
20171204	Remplacement des automates	30'000.00	6'000.00	2.13%	3'191.00	3'200.00	20'800.00	10.00%	Organe de mesure..., annexe 2, page 2	2'080.00	2'100.00
20171205	Boudevilliers, stations de pompage, Petites Vernes, Ultra violet, turbidimètres, télégestion	55'000.00	11'000.00	3.90%	5'851.00	5'850.00	38'150.00	10.00%	Stations de pompage..., annexe 2, page 2	3'815.00	3'800.00
20171206	Reprise cadastre 1ère partie réseau depuis plans papier	75'000.00	30'000.00	5.32%	7'979.00	8'000.00	37'000.00	10.00%	Planification locale..., annexe 2, page 1	3'700.00	3'700.00
20171207	Divers, remplacement appareils, pompes	50'000.00	10'000.00	3.55%	5'319.00	5'320.00	34'680.00	10.00%	Organe de mesure..., annexe 2, page 2	3'468.00	3'500.00
20171208	Extension défense incendie Z.I. Dombresson	60'000.00	0.00	4.26%	6'383.00	6'400.00	53'600.00	2.00%	Captage, puits..., annexe 2, page 2	1'072.00	1'100.00
20171211	Divers et imprévus (p.ex. fuites)	115'000.00		8.16%	12'234.00	12'250.00	102'750.00	2.00%	Captage, puits..., annexe 2, page 2	2'055.00	2'100.00
20171209	Savagnier, alimentation depuis Prés-Royer	440'000.00	88'000.00	31.21%	46'809.00	46'800.00	305'200.00	1.25%	Conduites d'aménée..., annexe 2, page 2	3'815.00	3'800.00
20171210	Malvilliers, renforcement défense incendie Z.I. du Chillou	440'000.00		31.21%	46'809.00	46'800.00	393'200.00	1.25%	Conduites d'aménée..., annexe 2, page 2	4'915.00	4'900.00
Totaux		1'410'000.00	159'500.00	100.00%	150'000.00	150'040.00	1'100'460.00			27'031.00	27'100.00

## Calcul des amortissements

N° investissement	Libellé	Montant brut	Subvention	% du total brut	Répartition prélèvement taxe	Arrondi répartition prélèvement taxe	Montant net	Taux amortissement selon RLFinEC	Détail RLFinEC	Amort. calculé	Amort. arrondi
20171301	Réalisation technique de l'ancien collecteur intercommunal (Hts-Geneveys / CSM)	80'000.00	11'000.00	15.36%	30'710.00	30'700.00	38'300.00	10.00%	Planification locale..., annexe 2, page 1	3'830.00	3'850.00
20171302	Fiabilisation de la base de données du cadastre	20'000.00	6'000.00	3.84%	7'678.00	7'700.00	6'300.00	10.00%	Planification locale..., annexe 2, page 1	630.00	650.00
20171303	Instrumentation des bassins de décantation	60'000.00	18'000.00	11.52%	23'033.00	23'050.00	18'950.00	10.00%	Organe de mesure..., annexe 2, page 2	1'895.00	1'900.00
20171304	Assainissement de deux filtres à sable de filtration de la STEP	120'000.00	0.00	23.03%	46'065.00	46'050.00	73'950.00	6.50%	Installations d'évacuation..., annexe 2, page 1	4'807.00	4'800.00
20171305	Savagnier, zone Rincieure : nouveau collecteur d'eaux usées	60'000.00	0.00	11.52%	23'033.00	23'050.00	36'950.00	2.00%	Réseaux d'assainissement..., annexe 2, page 1	739.00	750.00
20171306	Chézard-Saint-Martin, études assainissement	27'000.00	8'100.00	5.18%	10'365.00	10'350.00	8'550.00	20.00%	Crédit d'études, annexe 2, page 1	1'710.00	1'700.00
20171307	Remplacement du collecteur rue des Corbes à Savagnier sur 130m	104'000.00	0.00	19.96%	39'923.00	39'900.00	64'100.00	2.00%	Réseaux d'assainissement..., annexe 2, page 1	1'282.00	1'300.00
20171308	Divers et imprévus	50'000.00	0.00	9.60%	19'194.00	19'200.00	30'800.00	2.00%	Réseaux d'assainissement..., annexe 2, page 1	616.00	600.00
Totaux		521'000.00	43'100.00	100.00%	200'000.00	200'000.00	277'900.00			15'509.00	15'550.00